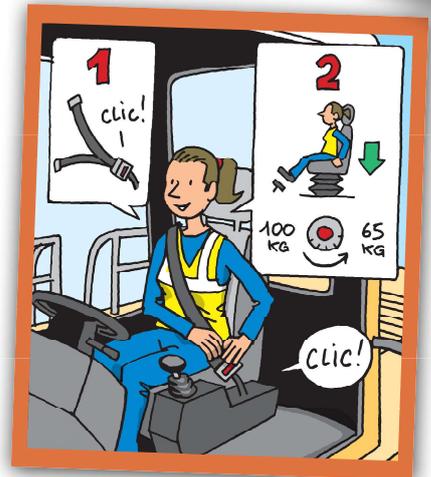


AVANT LA MISE EN ROUTE

Faites le tour de votre engin afin de vérifier, notamment :

- Absence de fuites
- Etat des pneumatiques ou train de chaînes
- Etat des feux de signalisation, des vitres et rétroviseurs.

Un passager ne peut être accepté qu'après autorisation et si l'engin dispose d'un siège.



RÈGLES DE CIRCULATION



Respect :

- Des règles de circulation sur site
- Gabarit et charge de l'engin

Attention aux VL et piétons.



DANGERS PARTICULIERS

Eboulement, affaissement :

Le sous-cavage est interdit. Soyez attentif aux possibilités d'affaissement.

Piste longeant un front, talus ou plan d'eau :

Il est interdit d'approcher à moins de 2 mètres du bord ou du pied d'un front de taille et à moins de 4 mètres de l'eau.

Présence de ligne électrique :

Respectez les distances minimales de 3 et 5 mètres (< ou > à 50 000V).



Bennage :

Veillez à maintenir le merlon, bennez à plat et circulez avec la benne baissée.